

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_200805_067

portant sur

LA FIXATION DES TARIFS ADAPTÉS AUX RÈGLES SANITAIRES DANS LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 DE LA PISCINE MUNICIPALE NAUTILIA

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L2122-22, alinéa 2,

VU la décision du Maire n°MLDC_200406_033 du 6 juin 2020 relative à la fixation des tarifs de la piscine municipale Nautilia,

VU l'instruction du Ministère des sports n°DS/DS2/2020/93 du 8 juin 2020 relative à la reprise progressive et adaptée aux risques liés à l'épidémie de Covid-19 de la pratique des activités physiques et sportives,

VU le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé et précisant, notamment, les consignes à suivre afin de respecter les mesures barrières :

- Les vestiaires collectifs doivent être fermés,
- Les activités sportives, sauf pour les sportifs de haut niveau, les enfants scolarisés, les candidats aux épreuves pratiques des examens de maître-nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ne peuvent donner lieu à des regroupements de plus de 10 personnes et se déroulent dans des conditions de nature à permettre le respect d'une distanciation physique de deux mètres,
- Le port du masque est obligatoire en dehors de l'activité de baignade,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article sus-visé,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De fixer les tarifs adaptés aux restrictions sanitaires dans la lutte contre l'épidémie de covid-19, de la piscine municipale Nautilia comme suit :

INTITULE	2020
Entrée individuelle enfant moins de 4 ans	gratuit
Entrée individuelle enfant de 4 ans à 15 ans	1,00 euros
Entrée individuelle 16 ans et plus	1,50 euros
Aquagym 1 séance	7,50 euros
Aquagym 5 séances	29,00 euros
Test pour autorisation activités nautiques	5,00 euros
Cours particuliers à l'unité	16,00 euros
Cours collectifs de natation enfant 5 séances	30,00 euros

ARTICLE 2 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget principal, chapitre 70, article 70631,

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations,

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier et moi-même sommes chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lodève, le cinq août deux mille vingt,

Le Maire,
Gaëlle LÉVÊQUE

